

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°10 : Autorisation donnée au Président pour ester en justice

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHET, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -
Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay -M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret –Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-

les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'en application du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration décide des actions en justice de l'établissement et doit autoriser le président à le représenter en justice pour les litiges le concernant.

Aussi, afin de faciliter l'action du CDG79 en justice et conformément à la jurisprudence en vigueur, il est proposé au Conseil d'administration d'octroyer au Président une délégation générale et permanente pour intenter, au nom du CDG79, toutes les actions en justice et à le défendre dans les actions intentées contre lui, dans tous les contentieux relevant des matières pénale, civile, électorale et administrative et, au besoin, à se faire assister du conseil de son choix.

Il est également demandé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à entreprendre, le cas échéant, dans chaque cas, toute les voies de recours qui s'avèreraient nécessaires à la défense des intérêts du CDG79.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE délégation au Président pour intenter, au nom du CDG79, toutes actions en justice et à le défendre dans les actions intentées contre lui, dans tous les contentieux relevant des matières pénale, civile, électorale et administrative, et au besoin, à se faire assister du conseil de son choix ;
- AUTORISE le Président à entreprendre le cas échéant, dans chaque cas, toutes les voies de recours qui s'avèreraient nécessaires à la défense des intérêts du CDG79.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

 Le Président,
Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 15 SEP. 2026
Accusé réception le : 15 SEP. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 15 SEP. 2026
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 15 SEP. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

